



# Présentation Assurance prospection premiers pas – A3P

10 décembre 2012

**Caroline WOOD**

Accompagner les PME et TPE  
dans leurs premières démarches de prospection  
de marchés étrangers



## ● Intérêts

- Assurance forfaitaire contre la perte subie en cas d'échec commercial
- Soutien de trésorerie
- Simplicité du produit
- Traitement complet en ligne et réponse sous 48 h
- L'entreprise peut bénéficier au maximum de 3 contrats sur des années différentes, au-delà elle peut solliciter une assurance prospection « classique ».

## ● Pour qui ?

Entreprises françaises de tous secteurs d'activité (sauf négoce international) avec :

- un chiffre d'affaires global inférieur à 50 M€
- un chiffre d'affaires à l'exportation égal ou inférieur à 200.000 € ou qui représente moins de 10% du chiffre d'affaires global
- au minimum un bilan fiscal

## ● Où ?

- Tous pays, sauf embargo / interdiction d'exporter

- Quelles dépenses ?

→ Dépenses permettant une première approche de prospection (liste exhaustive) :

- frais de déplacements, voyage, séjours et salaires des salariés ou des représentants légaux
- frais de publicité et de démonstration y compris l'envoi d'échantillons
- frais et honoraires versés à des tiers au titre de conseil ou de gestion (études de marché confiées à un tiers, conseils juridiques, interprétariat, traduction)
- site internet (frais de création ou d'adaptation en langue étrangère)
- participation à une manifestation commerciale acceptée par Coface
- adaptation des produits aux normes et exigences des marchés prospectés
- frais fixes d'agents à l'étranger
- frais liés à la venue en France d'agents ou de clients étrangers

# L'Assurance prospection premiers pas – A3P

- Comment ?
  - Budget maximum garanti : 30.000 €
  - Quotité garantie : 65 %
  - Indemnité pas supérieure aux capitaux propres
  - Prime : 4 % des dépenses prises en compte, déduite de l'indemnité (sauf minimum de prime à la signature : 200 €)
  - Taux d'amortissement unique : 10 % appliqué à l'augmentation du chiffre d'affaires export

# L'Assurance prospection premiers pas – A3P

## Modalités :

### 1) Période de garantie d'un an maximum :

- versement par Coface de l'indemnité dans les 15 jours après réception du relevé des dépenses engagées,
- à tout moment et au plus tard dans les 12 mois de la prise d'effet du contrat de garantie.

### 2) Période d'amortissement :

Reversement à la fin du contrat, fixée à l'issue du 3<sup>ème</sup> exercice fiscal (y compris celui de l'année du dépôt de la demande) :

- calcul sur l'évolution du chiffre d'affaires export (CAE) annuel par rapport à:
  - ♦ celui réalisé avant la prise d'effet du contrat
  - ♦ la moyenne des CAE des 2 ou 3 dernières années
- reversement de l'entreprise à Coface de 10 % du solde constaté, dans la limite de l'indemnité perçue.

# L'Assurance prospection premiers pas – A3P

## Exemple d'application

### 1) Indemnisation des dépenses

- dépenses engagées : 30 000 €
- prise d'effet de la garantie : 01/02/2012
- indemnité versée au plus tard le 01/02/2013 :  $30\,000\text{ €} \times 65\% = 19\,500\text{ €}$

### 2) Reversement

- CAE de référence 2011 : 100 000 €

	Chiffre d'affaires export (CAE)	Evolution du CAE (par rapport au CAE de référence)
2012	90 000 €	0
2013	130 000 €	30 000 €
2014	180 000 €	80 000 €
Total	400 000 €	+110 000 €

⇒ Reversement en 2014 :  $110\,000 \times 10\% = 11\,000\text{ €}$

⇒ Reste acquis à l'entreprise :  $19\,500\text{ €} - 11\,000\text{ €} = 8\,500\text{ €}$  (hors prime)

Le montant des reversements ne peut excéder le montant des indemnités perçues par l'entreprise

# Assurance prospection premiers pas – A3P

vendredi 17 février 2012

Vous êtes ici : [Demande de garantie](#)

## Demande de garantie assurance prospection premiers pas (A3P)

**(ACCESSIBLE À L'EXCLUSION DES ENTREPRISES DOMICILIÉES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE MER NE POSSÉDANT PAS DE NUMÉRO DE SIREN ET DES ENTREPRISES DE NÉGOCE INTERNATIONAL)**

L'assurance prospection A3P est destinée aux entreprises dont le chiffre d'affaires global est inférieur à 50 MEUR et le chiffre d'affaire à l'export est inférieur ou égal à 200 000 € ou à 10% du chiffre d'affaires, pour un budget de prospection de 30 000 € maximum.

Si votre demande ne correspond pas à ces critères, vous pouvez solliciter une assurance prospection ([demande assurance prospection](#)).

Pour des raisons de sécurité, le temps de connexion est limité à 45 minutes et la saisie de votre demande ne s'effectue qu'en une seule fois. Afin de vous garantir le meilleur service dans les meilleurs délais, nous vous demandons de remplir le questionnaire avec précision.

**Attention : tous les montants à saisir doivent être des nombres entiers, sans séparateurs (ni blanc, ni virgule, ni point) exprimés en €. Après la validation de votre demande, attendez l'affichage de l'accusé de réception; vous pourrez alors imprimer votre demande.**

Si vous êtes une **entreprise** souhaitant souscrire un contrat d'assurance prospection premiers pas, veuillez indiquer votre numéro SIREN :

Votre SIREN entreprise :

[Cliquez ICI pour continuer](#)

Si vous êtes un **partenaire** CCI ou banque (numéro SIREN préalablement enregistré par Coface) assistant l'entreprise pour remplir sa demande, veuillez renseigner votre numéro SIREN :

Votre SIREN :

[Cliquez ICI pour continuer](#)

Coface, au titre de l'assurance prospection applique les recommandations de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

Vous pouvez consulter sur le site <http://www.coface.fr> les documents de référence dans la rubrique «Garanties publiques».

Les données personnelles communiquées dans le cadre de ce questionnaire seront utilisées pour traiter votre demande de garantie, gérer le cas échéant votre police et pour nos activités d'assurance. Nous pourrions les communiquer, pour ces besoins, aux Autorités étatiques compétentes et également à l'étranger qui pourra vous contacter à des fins de conseils.

Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de déplacement de leurs données à l'adresse suivante : [donnees\\_personnelles@coface.com](mailto:donnees_personnelles@coface.com) ou au 01 49 02 10 55.

Nous pourrions utiliser ces données à des fins de prospection; les personnes concernées pourront s'y opposer en cochant la case ci-contre  ou à tout moment, ensuite, en utilisant l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué ci-dessus.

Il vous appartient de fournir aux personnes concernées ces éléments d'information.

Copyright Coface - 2010

En cas de difficultés pour remplir notre formulaire, contactez : [dop-demandes-online-support@coface.com](mailto:dop-demandes-online-support@coface.com) en précisant vos coordonnées téléphoniques ou appelez le 01 49 02 16 55. Nous ferons le nécessaire pour vous apporter une aide rapide.



# Assurance prospection premiers pas – A3P

vendredi 17 février 2012

Vous êtes ici: [Demande de garantie](#)

## Demande de garantie assurance prospection premiers pas (A3P)

Coordonnées Entreprise

Coordonnées

Prospection

Siren

Raison sociale

Adresse du siège social

Complément d'adresse

Code postal - Ville

Date de création de l'entreprise  j/m/aaaa

Code NAF

Site Internet

Informations erronées

A cocher si les informations affichées automatiquement ci-dessus sont erronées. Une boîte de dialogue vous proposera alors de saisir les coordonnées correctes (et un agent coface prendra contact ultérieurement avec vous pour les valider). Vous pourrez continuer ensuite à saisir la demande.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

**DONNÉES CHIFFRÉES (EN €) DU DERNIER EXERCICE FISCAL PUBLIÉ**

Année de référence\*

Chiffre d'affaires Global\*  €

Chiffre d'affaires Export\*  €

Capitaux propres (y compris les comptes courants d'associés)\*  €

Résultat de l'exercice\*  €

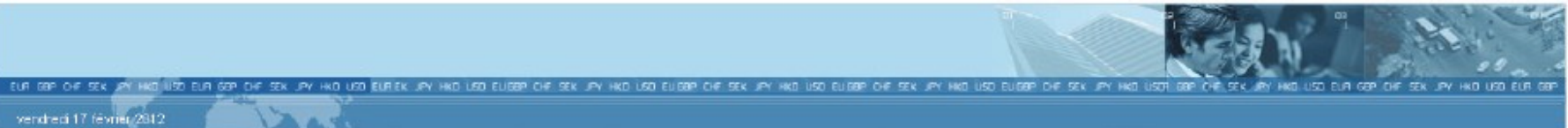
Ces chiffres sont certifiés exacts. Toute erreur rendrait la garantie annulable

L'ENTREPRISE CERTIFIE QUE LA PART DE LA PRODUCTION OU DU SERVICE RÉALISÉ EN FRANCE EST SUPÉRIEUR À 20% DU PRIX DE VENTE EXPORT  OUI  NON

Page suivante >>



# Assurance prospection premiers pas – A3P



vendredi 17 février 2012

Vous êtes ici : Demande de garantie

## Demande de garantie assurance prospection premiers pas (A3P)

Coordonnées Entreprise

Coordonnées

Prospection

Type de produits et/ou services à exporter\*

08 - Autres industries extractives  
0891Z - Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux

L'action principale prévue est-elle la participation à un salon international ? \* (1)  Oui  Non

Pays cibles et principales actions de prospection prévues\*  
(4000 caractères maximum)

[Empty text area for prospection details]

< Page précédente

Valider la demande

(1) Si l'agit d'un salon international en France, il doit être agréé par coface ([liste des manifestations agréées](#))

# L'Assurance prospection premiers pas – A3P

**Pour plus d'informations :**

Site web : [coface.fr /garantiespubliques / assurance-prospection](http://coface.fr/garantiespubliques/assurance-prospection)

E-mail : [prospection@coface.com](mailto:prospection@coface.com)

[caroline\\_wood@coface.com](mailto:caroline_wood@coface.com)

06 23 61 04 47